

Sarl 3 SFERGO GRAND SUD
Forme juridique au capital de 5000 €
Siège social 164 RUE SIMONE SIGNORET
34070 Montpellier
RCS 908618689 Montpellier

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE TENUE
EN VUE DE TRANSFORMATIONS DE LA SARL EN SAS

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 04 Février

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la présidence remise en main propre contre décharge le 04 Janvier 2025

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Est présente :

Monsieur Mamadou Lamine BADJI

Associée unique et disposant ainsi de 100 % des Actions.

Monsieur Mamadou Lamine BADJI associé préside la séance.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble au moins la majorité des droits de votes. S'agissant d'une première convocation, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

Les copies des convocations des associés ;

Le texte des résolutions proposées.

La Présidente déclare que tous les documents prévus par la réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle l'ordre du jour :

- transformations de SAS en SARL
- Adoption des nouveaux statuts ;
- Pouvoirs.

La présidente donne lecture aux associés du rapport de la présidence.

Une discussion sans débat s'engage entre les associés.

Plus personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION TRANSFORMATION SARL EN SAS

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la présidence décide de transformer la SAS en SARL. Les associés ont décidé la transformation de la société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. L'objet social, la dénomination sociale, son siège, sa durée et les dates de clôture et d'ouverture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à 5000€. L'exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justifications de son identité et l'inscription en compte de ses parts au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts sociales. Transmission des parts : la

cessions des parts de l'associé unique est libre. Agrément : les cessions des parts, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous la forme à SAS, la société était gérée par M. Mamadou L BADJI président et Monsieur EL HADJI TOURE général. Avec la transformation il est mis fin à ces mandats de président et directeur général. Sous sa nouvelle forme de SARL, la société est dirigée par un Gérant : M. Mamadou L BADJI demeurant 164 rue SIMONE SIGNORET 34070 Montpellier.

Le gérant percevra une rémunération dont le montant sera déterminé ultérieurement.

La société prendra en charge les cotisations du gérant.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, compte tenu de la résolution qui précède, décide d'adopter les nouveaux statuts qui régiront désormais la société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Fait à

Montpellier

Le

04.02.2025

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

M. M. Mamadou L BADJI



